



SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission
de la coopération technique****Table des matières**

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Evaluation thématique: projets de l'OIT concernant la formation pour l'emploi | 1 |
| II. Rapport des équipes chargées des examens sur place des activités menées sur le terrain dans les régions des Amériques et de l'Europe | 7 |
| III. Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)..... | 9 |
| IV. Autres questions | 14 |
| Préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | 14 |
| Palestine..... | 15 |

Annexe

| | |
|---|----|
| Déclaration du groupe des travailleurs sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | 17 |
| Déclaration du représentant permanent de l'Organisation arabe du travail..... | 17 |

1. La Commission de la coopération technique s'est réunie le 19 mars 2001, sous la présidence de M. Aboye (gouvernement, Ethiopie). Le vice-président employeur et le vice-président travailleur étaient M. Hoff et M. Agyei, respectivement.
2. L'ordre du jour de la commission était le suivant:
 1. Evaluation thématique: projets de l'OIT concernant la formation pour l'emploi.
 2. Rapport des équipes d'examen sur place pour les Amériques et l'Europe.
 3. Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).
 4. Autres questions.

I. Evaluation thématique: projets de l'OIT concernant la formation pour l'emploi

3. Un représentant du Directeur général (M. Trémeaud, Directeur exécutif pour les régions et la coopération technique) a présenté le document du Bureau. Il a fait observer que des innovations ont été introduites dans l'élaboration du rapport pour répondre à des demandes spécifiques antérieurement formulées par la commission. En conséquence, le rapport est plus analytique et moins descriptif. En outre, tant les activités du Bureau que celles du Centre de Turin sont couvertes, ce qui permet d'examiner le rapport entre eux. L'orateur a souhaité savoir si ces innovations répondent bien aux demandes antérieures de la commission.
4. Un deuxième représentant du Directeur général (M. Hultin, Directeur exécutif du secteur de l'emploi) a poursuivi l'introduction en analysant de quelle façon la coopération technique s'inscrit dans le cadre stratégique plus large du secteur de l'emploi. L'orateur a décrit les grandes lignes qui définissent le cadre de politique stratégique du secteur, et notamment: 1) la mondialisation; 2) les changements survenus sur le marché du travail; 3) l'impact des technologies de l'information et des communications sur la structure du travail; et 4) l'attention insuffisante accordée à l'emploi dans les programmes de développement. Il a relevé ensuite que des liens avaient été établis avec la coopération technique dans les cinq domaines suivants: 1) l'élaboration des politiques (examens par pays de la politique de l'emploi, cadre intégré pour l'emploi); 2) la promotion de l'emploi (IFP/SEED, promotion des coopératives et activités du programme «Des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes»); 3) l'amélioration de la formation et des compétences pour réduire la fracture numérique (*Rapport sur l'emploi dans le monde*); 4) l'amélioration de la formation et des compétences pour aborder la question de l'apprentissage continu (formation professionnelle par les MQE – modules de qualifications pour l'emploi – et amélioration des programmes portant sur les services de l'emploi); et 5) une meilleure sensibilisation des mandants et des partenaires à toutes les activités. Enfin, M. Hultin a fait savoir que le secteur de l'emploi s'intéresse vivement à un partenariat plus étroit avec le Centre de Turin, et notamment à des possibilités de programmation conjointe et à une approche plus coordonnée de la mobilisation des ressources.
5. Le vice-président employeur, M. Hoff, a souligné l'importance de l'amélioration des compétences en vue de l'employabilité pour la mission d'ensemble de l'OIT. Il a noté que la tâche de la commission est double: 1) évaluer les travaux en cours dans le domaine thématique considéré; et 2) déterminer dans quelle mesure les activités de coopération

technique sont menées à bien. L'orateur a relevé que les trois thèmes principaux de la réunion de novembre étaient l'importance du tripartisme, le rattachement des projets aux mandants et l'utilité de la participation des employeurs. Il s'est félicité que tant le présent rapport que celui de novembre rendent compte avec franchise et simplicité des succès et des échecs des projets. Les enseignements tirés sont très importants et il faudrait mettre au point un système permettant de tenir compte de ces enseignements dans la planification future pour éviter de reproduire des pratiques médiocres. En outre, il faudrait étudier plus attentivement s'il est opportun au départ de lancer un projet. Le groupe des employeurs souhaite vivement être informé des efforts qui seront déployés ultérieurement dans ces domaines ainsi que de l'action de l'équipe spéciale sur les questions d'exécution qui vient d'être créée. L'orateur a aussi déploré que les organisations d'employeurs ne participent pas davantage aux projets. Il est nécessaire de dispenser une formation déterminée par la demande en procédant à une évaluation appropriée des besoins du marché du travail et de définir clairement des indicateurs des projets. Vu le lien ténu entre les systèmes scolaires et la formation professionnelle, l'orateur a déclaré qu'il faudrait se pencher également sur ce domaine.

6. Le vice-président travailleur, M. Agyei, a lui aussi insisté sur l'importance de la formation dans le cadre du Programme sur le travail décent. Le document aurait dû être rédigé en adoptant une approche plus orientée vers l'action. Il a déploré que ce document soit seulement axé sur la formation et sur les PME et n'accorde aucune attention aux normes du travail. L'intervenant s'est déclaré vivement préoccupé de l'absence des syndicats parmi les bénéficiaires ainsi que de la conception et de la mise en œuvre des projets. A son avis, cette lacune affaiblit le rôle que les mandants travailleurs peuvent jouer au sein de l'OIT. Faisant observer que, dans ces projets, le rôle des ONG est bien plus saillant que celui des syndicats, l'orateur a demandé instamment que le Bureau remédie d'urgence à cette situation. Il a proposé que – comme en a déjà décidé l'IFP/SEED – tous les projets de coopération technique figurent sur le site Web de l'OIT (y compris des références précises aux principaux indicateurs tels que bénéficiaires, fonds, délais d'exécution, évaluation), afin d'assurer une plus grande transparence des activités exécutées dans le domaine de la coopération technique. En outre, ACTRAV et ACT/EMP devraient être davantage associés à la conception des projets. Eu égard surtout au Centre de Turin, ACTRAV élabore une nouvelle approche de la formation et de l'enseignement à distance par exemple, qui pourrait être d'une grande utilité. Les EMD devraient participer plus activement, surtout par le biais des experts travailleurs, à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets; il convient de redoubler d'efforts pour améliorer la coopération entre le Bureau et le Centre de Turin. Une attention plus soutenue doit être accordée à l'évaluation à long terme. De plus, tout en étant favorable au programme «Des emplois pour l'Afrique» et aux projets ayant trait aux femmes, l'orateur a souligné l'importance qu'il y a à renforcer la capacité des mandants. Il a aussi fait ressortir qu'en matière de coopération technique, la qualité est tout aussi importante que le taux d'exécution. Pour finir, l'orateur a indiqué que le principal enseignement à tirer de cette évaluation est que les mandants de l'OIT – syndicats, gouvernements et organisations d'employeurs – qui sont les bénéficiaires prévus des services consultatifs et des projets, doivent être associés à leur conception et à leur mise en œuvre, et il doit apparaître clairement que les activités relèvent de leur responsabilité et bénéficient de leur soutien.
7. Le représentant du gouvernement du Canada, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, a déclaré que de grandes améliorations ont été apportées à ce rapport en regard des rapports précédents. Les conclusions tirées de l'analyse des projets de l'OIT vont parfois de soi mais sont tout de même les bienvenues si elles peuvent renforcer la formation du personnel du Bureau à la conception et à l'évaluation des projets. Très rares sont les projets qui incluent systématiquement des informations sur le marché du travail. L'orateur a approuvé les efforts déployés par l'IFP/SEED et l'IFP/SKILLS pour améliorer leurs activités et a insisté sur la nécessité d'établir une coopération plus étroite entre le Bureau et

le Centre de Turin; l'exemple à suivre ici est le projet sur la Pologne. L'intervenant envisage aussi une séance d'information en novembre par les directeurs régionaux. Son groupe est sceptique quant à l'utilité des évaluations tripartites et préfère les évaluations indépendantes.

8. Le représentant du gouvernement de l'Éthiopie, s'exprimant au nom des gouvernements d'Afrique, a signalé que l'OIT et ses activités de coopération technique sont cruciales pour les pays de la région. Les gouvernements d'Afrique exhortent l'OIT et les donateurs à les aider à résoudre deux problèmes clés qui ont été définis: l'incapacité des pays de fournir les apports locaux nécessaires aux projets et le transfert de personnel dans les institutions gouvernementales. La viabilité financière et la reproductibilité des projets ne dépendent pas uniquement du succès de ces projets mais aussi des conditions socio-économiques. L'importance des informations sur le marché du travail a été mentionnée mais un certain nombre de pays d'Afrique ne disposent pas des moyens économiques nécessaires pour rassembler les données utiles. L'orateur a aussi insisté sur l'importance de l'évaluation et sur la mise à profit des résultats de l'évaluation dans les projets.
9. La représentante du gouvernement de la Malaisie, s'exprimant au nom des gouvernements de l'Asie et du Pacifique, a demandé que l'OIT accorde une priorité absolue à la création d'emplois. L'Organisation doit faire une large place aux qualifications de base pour les travailleurs non ou semi-qualifiés. L'oratrice a salué en particulier les cours de formation en anglais qui sont organisés au Centre de Turin. Elle a aussi demandé que soit réexaminé le processus d'évaluation tripartite.
10. Le représentant du gouvernement de l'Inde a félicité l'OIT du rapport et a fait ressortir l'importance d'une consultation préalable avec les pays bénéficiaires sur les objectifs des projets et sur la méthodologie utilisée. L'orateur a aussi mis en lumière la nécessité de mesurer les besoins du marché du travail et de procéder à une évaluation a posteriori. Les gouvernements doivent éviter le transfert du personnel formé à ces projets. Pour accroître la viabilité et responsabiliser davantage les gouvernements, il faudrait peut-être diminuer progressivement l'appui financier aux projets, de sorte que les gouvernements puissent en reprendre graduellement la responsabilité.
11. M. Anand (membre employeur) a félicité le Bureau pour le document et a noté que le travail décent doit être abordé en dehors d'une approche tripartite compartimentée. Des liens plus étroits doivent être établis avec les secteurs traditionnels pour améliorer les méthodes de formation. L'orateur a aussi demandé que les secteurs traditionnels d'emploi aux niveaux national et régional soient également renforcés et pas uniquement les secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication. La coopération technique doit aussi créer un environnement propice à la création d'emplois. Le nombre de personnes démunies dans la région de l'Asie et du Pacifique réclame une attention particulière et accrue de l'OIT. Les examens par pays de la politique de l'emploi doivent être rendus publics et accessibles. Le rôle important du Centre de Turin en tant que centre d'excellence est indiqué, et il est suggéré que les efforts soient poursuivis pour maintenir la bonne réputation du Centre. Le nouveau programme visant à nouer des liens avec les anciens stagiaires et avec les personnes et participants déjà formés est accueilli favorablement, et l'orateur a espéré que les modalités de ce programme seront mises au point sans délai.
12. M. Glélé (membre employeur) s'est dit inquiet de la faible participation des organisations de travailleurs et d'employeurs. Il s'est demandé si des projets sont prévus en Afrique centrale et a souhaité en savoir davantage sur les critères fixés pour le choix des bénéficiaires directs des projets.
13. M. Trotman (membre travailleur) a fermement soutenu qu'il importe de créer des emplois pour atténuer la pauvreté et que les syndicats ont un rôle décisif à jouer dans la négociation

en vue de la création d'emplois. Il a dénoncé la faible participation des organisations de travailleurs et d'employeurs aux projets et a souligné que des syndicats sont associés à la création d'emplois dans plusieurs pays. En n'accordant pas de formation aux organisations d'employeurs et de travailleurs, l'OIT compromet la viabilité des projets. L'orateur s'est référé à la session de 1999 de la Conférence internationale du Travail, au cours de laquelle l'accent a été mis sur la nécessité d'intensifier les activités de coopération technique et d'améliorer la coordination et l'intégration des structures tripartites. Les partenaires sociaux ne doivent pas être négligés au profit des ONG.

14. Le représentant du gouvernement de la France a mis en évidence et a apprécié le rôle du Centre de Turin. Il a suggéré que ce dernier redouble d'efforts pour relier ses activités aux activités de formation des universités et d'autres institutions de formation dans les pays bénéficiaires.
15. De l'avis du représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran, le meilleur critère d'évaluation serait sans doute les progrès réels constatés sur le plan du travail décent. Le Centre de Turin a joué un rôle déterminant dans le développement des méthodologies de formation, mais il serait nécessaire d'adapter ces méthodologies aux pays bénéficiaires lorsque l'accessibilité des technologies modernes se révèle limitée. La conception des projets, quant à elle, serait susceptible d'améliorations, et des mécanismes permettant de mieux tirer parti des enseignements acquis sont encore à mettre au point.
16. La représentante du gouvernement de la République slovaque a exprimé son appréciation à propos des efforts de l'OIT dont sa région bénéficie dans divers domaines (dialogue social et inspection du travail). Cette reconnaissance s'adresse également au Centre de Turin, pour la collaboration que celui-ci a prévu d'apporter au développement des capacités pédagogiques axées sur les nouvelles technologies de l'information dans ce pays.
17. Le représentant du gouvernement de la Chine a indiqué que la formation liée à l'emploi était considérée comme très importante par les autorités de son pays. Les évaluations préliminaires, dont le rôle déterminant n'est plus à démontrer, devraient à l'avenir s'effectuer de manière systématique. Par ailleurs, les Modules de qualifications pour l'emploi (MQE) devraient continuer d'être mis à jour en fonction de l'évolution des besoins des mandants sur le plan technologique.
18. Le représentant du gouvernement de l'Italie a souligné la nécessité d'une approche tripartite dans toutes les régions. Il a demandé, par ailleurs, qu'à sa prochaine session, le Conseil d'administration se penche sur la méthodologie d'évaluation des projets de coopération technique.
19. Le représentant du gouvernement de la Suisse, tout en jugeant ce rapport satisfaisant, a néanmoins suggéré que les prochains comportent un résumé analytique, ainsi que des tableaux analytiques insérés dans le corps du texte et, en annexe, un cahier des charges concernant l'évaluation. Faisant valoir le caractère déterminant de la qualité au stade de la conception des projets, il a souligné que, dans cette optique, il importe que la participation de toutes les parties prenantes dès les premières étapes soit acquise. Pour ce qui est des coûts de la formation et de son impact, il serait nécessaire de disposer de plus d'informations. Une approche économique rationnelle de l'évaluation de ces facteurs devrait être mise au point. De plus, la formation dans le cadre des petites entreprises doit avoir pour objectif la réduction de la pauvreté, ce qui jusqu'à présent ne semble pas avoir été observé de manière systématique.
20. La représentante du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, sans méconnaître qu'il ressort de ce rapport une avancée déterminante, s'est néanmoins interrogée sur la masse des projets de formation à partir de laquelle les 19 en question ont été retenus. Elle s'est

également déclarée vivement favorable à une évaluation des objectifs et de l'impact qui serait davantage axée sur le long terme, de même qu'à des évaluations externes et, à ce titre, indépendantes. Elle a suggéré que ces questions soient à nouveau examinées à la session de novembre.

21. Pour la représentante du gouvernement de la Namibie, la poursuite de l'amélioration de l'exécution des projets par des évaluations est impérative. Les objectifs du pays doivent être pris en considération au stade de la conception des projets. De plus, une répartition des coûts des projets pourrait influencer favorablement sur leur viabilité à long terme. Enfin, l'intervenant a tenu à faire observer que le projet concernant la Namibie aurait certainement bénéficié d'une participation tripartite plus appropriée si le gouvernement avait été plus activement consulté.
22. Le représentant du gouvernement du Portugal a déclaré accueillir favorablement l'évolution de l'OIT dans le sens de bilans stratégiques plus analytiques, s'appuyant sur des évaluations internes et externes. Il a fait observer cependant que l'on ne dispose pas d'un cahier des charges ou de critères pour la sélection des projets, ni d'éléments d'appréciation de l'efficacité qui prennent en considération les facteurs de coût. Il a demandé qu'une plus large place soit faite à l'évaluation de l'impact et aux conclusions portant sur l'efficacité des programmes.
23. Le vice-président employeur a rendu hommage à l'action du Centre de Turin, notamment pour les efforts de coordination de son action avec celle du Bureau et la mise en place, récemment, d'un programme intitulé Activités pour les employeurs.
24. En réponse à divers commentaires, M. Hultin a signalé que les projets passés en revue ont été mis en œuvre au cours de la période 1992-1999 et avaient été planifiés avant cela. Entre-temps, bien des suggestions ont été formulées dans cette enceinte, qui ont naturellement été intégrées dans les projets ultérieurs. Pour ce qui est de la participation des partenaires sociaux, il serait souhaitable qu'à l'avenir celle-ci s'améliore. L'évaluation de l'impact, fait elle aussi actuellement l'objet d'une certaine attention. La question des critères devant présider d'une manière générale à l'élaboration des projets de coopération technique est elle-même subordonnée à une combinaison de trois facteurs: 1) les compétences au sein de l'OIT dans le domaine considéré (connaissances et outils); 2) les besoins du destinataire; et 3) les priorités des donateurs.
25. M. Aro, directeur du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS), a fait observer qu'il avait été tenu compte de discussions sur la coopération technique ayant eu lieu lors d'une session de la Conférence internationale du travail au stade de l'élaboration des activités de coopération technique dans le cadre de ce programme. Il a fait valoir que le rapport se voulait sincère quant aux enseignements à tirer du projet Namibie. D'autres projets ont impliqué une participation active des partenaires sociaux, notamment un en Pologne et un autre, plus récent (dont le bilan n'a pas encore été fait) en Palestine; de plus, lors de l'élaboration de tout nouveau projet les contributions des partenaires sociaux sont recherchées. Les analyses du marché du travail elles aussi sont prises en considération au stade de la conception des nouveaux projets. Les modules de qualifications pour l'emploi (MQE) sont constamment mis à jour pour tenir compte de l'expérience acquise; il y aura d'ailleurs une nouvelle génération d'outils MQE cette année. Enfin, une présentation succincte des projets relevant d'IFP/SKILLS est désormais accessible par Internet.
26. M^{me} Evans-Klock, directrice du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) a abordé trois aspects: l'évaluation de l'impact, la relation aux normes du travail et la collaboration avec les partenaires sociaux. S'agissant du premier aspect, elle a déclaré que le message implicite dans l'intitulé même

de ce programme focal n'était pas pris à la légère et qu'un effort manifeste était entrepris en vue d'évaluer l'impact de ce programme sur la création d'emplois. Le financement apporté par les donateurs a permis à IFP/SEED de s'assurer les compétences d'un expert en évaluation d'impact et de procéder à un essai pilote des méthodes d'évaluation d'impact dans le cadre de plusieurs projets. Il est également prévu d'élaborer, dans le cadre du programme, un outil susceptible d'être utilisé sur une base systématique dans celui des nouveaux projets de coopération technique. Le programme focal s'est également montré très actif par rapport au Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise, contribuant à ce titre à l'élaboration, en vue des interventions axées sur le développement des petites et moyennes entreprises, de principes directeurs n'excluant pas de leur optique la viabilité à long terme, les questions d'égalité entre hommes et femmes et la formation en fonction de la demande. Ces principes directeurs, comme d'ailleurs les enseignements issus de l'évaluation des projets, font actuellement l'objet d'une internalisation qui ressort clairement de la nouvelle conception des projets. S'agissant de la relation aux normes du travail, l'IFP/SEED s'est employée activement à l'introduction d'améliorations sur le plan des conditions de travail dans le cadre des projets de formation concernant les petites entreprises. Cette nouvelle approche trouve aujourd'hui son expression dans le projet «Gérer mieux votre entreprise» (GERME), déployé au Viet Nam. Sur le plan de la coopération avec les partenaires sociaux, le programme focal offre de nouveaux exemples d'une collaboration étroite, en ce qui concerne les travailleurs, dans le cadre des projets en Afrique et aux Philippines, et, en ce qui concerne les employeurs, au Bangladesh, en Palestine et au Viet Nam. Enfin, le programme focal travaille avec les organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau des pays sur le plan des orientations destinées aux PME.

27. M. Lenglet, directeur du Département de la formation au Centre de Turin, a indiqué que les enseignements que son institution a tirés de l'expérience se reflètent à travers: 1) l'inclusion, dans les propositions budgétaires adressées aux donateurs, d'une ligne budgétaire concernant l'évaluation; 2) une attention particulière apportée aux analyses préliminaires de projet; 3) une amélioration constante des méthodes et du matériel de formation; 4) des évaluations à l'issue de la formation qui peuvent s'accompagner d'une évaluation de suivi portant sur la mise en pratique de la formation reçue; 5) le soin avec lequel il est veillé à ce que ceux qui participent à une formation pédagogique disposent des instruments nécessaires pour mettre à profit les compétences acquises dans ce cadre et aient effectivement la possibilité de le faire. A cela s'ajoute que le Centre de Turin reste vivement attaché à la préservation d'une combinaison judicieuse entre formation théorique à Turin, formation théorique dans les régions et formation faisant appel aux méthodes de télé-enseignement. L'intervenant a indiqué pour conclure que, dans le cadre de son troisième plan quinquennal de développement, le Centre a opté pour une stratégie de collaboration active avec ses partenaires, au nombre desquels figurent des universités, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Ces organismes partenaires apportent au Centre ressources et connaissances. De plus, en adoptant ses programmes à leurs besoins, ils contribuent à étendre son rayon d'action. On trouvera une bonne illustration de ce principe dans la coopération actuelle entre le Centre et l'Université de Bologne (Italie), l'Université de Castilla La Mancha (Espagne) et neuf universités d'Amérique latine.
28. M. Trémeaud a apporté une conclusion aux commentaires du Bureau en signalant que les observations et demandes formulées seront prises en considération dans l'évaluation thématique de l'année suivante. De plus, le BIT procède actuellement à la mise au point d'un manuel d'administration de la coopération technique et, dans ce cadre, les commentaires concernant l'implication des partenaires sociaux et l'attention à accorder aux enseignements issus de l'expérience seront pris en considération. Sur le plan de la lutte contre la pauvreté, il est prévu que le Bureau s'associe à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en mai prochain à Bruxelles.

29. Le vice-président employeur, à titre de conclusion, a émis le souhait que le rapport de la commission portant sur ce point de l'ordre du jour rende compte des sollicitations concrètes des membres de la commission en matière d'information et d'action et que le Bureau fasse rapport en retour à la commission à sa session de novembre.

II. Rapport des équipes chargées des examens sur place des activités menées sur le terrain dans les régions des Amériques et de l'Europe

30. Introduisant la deuxième question à l'ordre du jour, le représentant du Directeur général, M. Trémeaud, a informé les participants à la réunion qu'il y aurait deux séries d'exposés oraux sur les examens effectués sur place. Etant donné que pour cette question il n'y a pas de rapport écrit et qu'il s'agit du premier exercice de ce type à être soumis à la commission, M. Trémeaud présente un résumé détaillé des raisons qui ont amené à procéder ainsi, du mandat des équipes, de la situation actuelle et des activités envisagées pour l'avenir; il renvoie également à la note d'information en cours de session préparée et distribuée à la demande du bureau de la commission.
31. M. Trémeaud a rappelé que le Conseil d'administration avait approuvé à sa 277^e session (mars 2000) la conduite de deux examens sur place des activités sur le terrain pour chaque année de la période biennale 2000-01. Ces examens devaient être effectués en liaison avec une réunion régionale ou autre. Chaque examen devait être effectué par trois membres du Conseil d'administration, à savoir un membre par groupe, venant de la région concernée, participant à la réunion régionale pertinente. Les examens devaient être effectués en Europe et dans la région des Amériques en 2000, et en Afrique et Asie en 2001. Il devait être procédé à une synthèse des rapports des quatre examens pendant une réunion de deux jours à Genève rassemblant les quatre équipes immédiatement avant la 282^e session (novembre 2001) du Conseil d'administration.
32. Les points principaux à considérer devraient être les suivants: pertinence du projet; cohérence et qualité des services techniques fournis; processus d'exécution: respect des délais et autres aspects de l'exécution, y compris le rôle des bureaux de l'OIT; et viabilité et propriété des projets, y compris l'implication des mandants. Les critères de sélection des programmes et projets étaient les suivants:
- l'exercice sera conduit dans un pays dans lequel se trouve un bureau de zone ou une équipe multidisciplinaire;
 - les projets et les programmes seront choisis par ceux ayant un budget supérieur à 250 000 dollars;
 - il s'agira de projets nationaux (dans le cas de projets régionaux ou sous-régionaux, l'exercice se limitera au niveau national, c'est-à-dire que l'accent ne sera pas mis sur leur impact aux plans régional ou sous-régional);
 - le projet ou programme devra être opérationnel depuis plus de deux ans et avoir fait l'objet d'une évaluation interne ou externe.
33. M. Trémeaud a informé les membres de la commission que, conformément au calendrier prévu, deux examens ont déjà été réalisés sur place à Moscou et à San José. Les examens concernant l'Afrique et l'Asie seront réalisés au cours de l'année, et des exposés oraux

seront présentés sur les expériences et les conclusions lors de la session de novembre 2001 de la Commission de la coopération technique.

34. Une synthèse des examens réalisés dans les quatre régions sera préparée et présentée lors de la session de mars 2002 de la commission dans le cadre de l'examen à mi-parcours sur la coopération technique demandé par la Conférence internationale du Travail en 1999.
35. Après cette introduction, les examens réalisés sur place en Europe et dans la région des Amériques ont fait l'objet de six exposés oraux.
36. Pour l'Europe, un projet de formation professionnelle conduit à Moscou intitulé «Evolution des programmes de formation modulaires en Russie» a fait l'objet d'un examen du 12 au 16 février 2001. M^mc Quintavalle (gouvernement, Italie), M^mc Horvatic (employeurs) et Lord Brett (travailleurs) ont présenté des exposés oraux traitant divers aspects du projet et de ses résultats.
37. Les examens effectués sur place dans la région des Amériques ont eu lieu du 12 au 16 février 2001 et ont porté sur deux projets réalisés à San José: l'un sur la création de micro-entreprises (*Proyecto Centroamericano de Apoyo a Programas de Microempresa* (PROMICRO)) et le deuxième sur le renforcement de l'administration du travail (*Modernización de los Ministerios de Trabajo de Centroamérica y Panamá* (MATAC)). M. Núñez (gouvernement, République dominicaine), M. Oliveira (travailleurs) et M. Durling, pour le compte de M. De Arbeloa (employeurs), ont présenté des exposés oraux sur les résultats et formulé des observations.
38. Les six membres des équipes d'examen ont présenté des exposés détaillés fournissant des informations à la commission accompagnées de commentaires sur le fonctionnement des projets examinés. Parmi les points couverts on peut citer notamment la durabilité et l'impact des projets, la participation des mandants aux divers stades de mise en œuvre des projets ainsi que la rentabilité et la qualité des résultats de ces derniers. Un grand nombre de recommandations ont par ailleurs été formulées.
39. La discussion sur la première question à l'ordre du jour de la commission ainsi que la présentation détaillée des examens sur place ayant pris beaucoup plus de temps que prévu et deux autres questions devant par ailleurs être traitées, le président a accepté la suggestion du vice-président employeur, M. Hoff, de ne pas ouvrir de débat sur ces examens.
40. Après une brève discussion sur la manière dont les exposés oraux devaient être consignés dans le rapport de la commission, il a été convenu que le Bureau, sur la base des exposés oraux et écrits des membres des équipes d'examen, préparerait un document de travail de synthèse pour chacune des deux régions. Les équipes s'appuieront sur ces documents pour leurs délibérations et la mise au point finale du document lorsqu'elles se réuniront lors de la Conférence qui se tiendra en juin en préparation de la réunion de novembre.
41. Il a par ailleurs été suggéré que le Bureau propose un modèle pour standardiser la structure et la présentation des rapports régionaux individuels; les équipes effectuant ce travail pour l'Afrique et l'Asie pourront s'en inspirer, ce qui permettra d'avoir des exposés oraux plus brefs lors de la réunion de la commission en novembre. Comme pour les deux examens concernant Moscou et San José, les exposés oraux pour l'Afrique et l'Asie ne feront pas l'objet de débats lors de la réunion de la commission en novembre.
42. La commission a par ailleurs demandé que le même modèle soit utilisé pour la préparation du rapport de synthèse qui sera présenté à la session de mars 2002 du Conseil d'administration et qui s'intégrera dans le rapport à mi-parcours sur la coopération

technique demandé par la Conférence internationale du Travail en 1999. Comme convenu précédemment, un échange de vues entre les quatre équipes aura lieu à l'occasion d'une réunion de deux jours qui se tiendra en novembre, mais les dates exactes devront être fixées en fonction des réunions prévues à ce moment-là.

III. Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

43. Le représentant du Directeur général (M. Tapiola) a passé en revue les activités entreprises par l'IPEC en l'an 2000. Il note 52 ratifications de la convention n° 182 en 2000, et 19 ratifications de la convention n° 138. Des rapports complets pour 24 enquêtes sur le travail des enfants seront disponibles à la fin de 2001. Des programmes assortis d'un calendrier seront lancés au Népal, en Tanzanie et en El Salvador. L'IPEC est parvenu à 22,8 millions de dollars des États-Unis de dépenses en 2000, soit une progression de 98 pour cent par rapport à 1999, portant le taux d'exécution de 39 pour cent à 54 pour cent. Il appelle l'attention de la commission sur l'annexe I et sur le document intitulé Faits marquants de l'IPEC: 2000 pour plus de renseignements sur l'IPEC.
44. M. Hoff (vice-président employeur) a remercié les 25 donateurs de l'IPEC et déclaré que la meilleure manière de les remercier est de donner de bons résultats. Les efforts déployés pour améliorer la gestion de l'IPEC méritent d'être examinés. Le programme ne rend toujours pas pleinement compte au Conseil d'administration comme le corrobore le fait que le présent rapport n'est soumis que pour information et qu'il y a une confusion au sujet de la commission du Conseil d'administration à laquelle l'IPEC doit faire rapport. Les employeurs ont toujours soutenu la lutte contre le travail des enfants, car il prive toute personne de son enfance et détruit les ressources humaines d'une nation. Une association avec d'autres objectifs stratégiques de l'OIT est néanmoins indispensable: premièrement, la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois, qui imposent à l'IPEC la conception d'une structure obligatoire guidant les enfants vers la bonne voie une fois ceux-ci soustraits au travail; deuxièmement, par des mesures de lutte contre le VIH/SIDA, un fléau qui provoque de nombreux orphelins, qui tombent ensuite aisément dans le piège du travail des enfants. Le groupe des employeurs note le fait que l'évaluation de la gestion des programmes nationaux dans 15 pays a contribué à l'augmentation du taux d'exécution, et recommande vivement que de telles évaluations soient menées dans tous les pays ayant un programme IPEC.
45. M. Agyei (vice-président travailleur) s'est félicité du programme, à qui il accorde son soutien, et estime utile que l'IPEC reçoive des orientations du Conseil d'administration deux fois par an. Il se dit satisfait des résultats obtenus par l'IPEC dans le cadre des objectifs opérationnels et des indicateurs donnés dans l'encadré 1 du document. S'agissant de l'indicateur 1, le fait que 67 pays aient ratifié la convention n° 182 à ce jour et que 104 pays aient ratifié la convention n° 138 montre qu'une campagne dynamique de ratification a bien porté ses fruits. L'information fournie au sujet de l'indicateur 5 est floue, et le résultat, plutôt décevant. Il aurait apprécié que soit réalisée une étude d'ensemble sur l'impact direct, y compris des statistiques par pays donnant des informations sur le suivi des enfants, une fois ceux-ci écartés du travail. Il est convaincu que la publication de ces informations sur le site Web du BIT serait utile. Il y a lieu de renforcer la cohérence des méthodologies et de contre-vérifier les statistiques. Le rapport indique une augmentation du nombre d'enquêtes sur le travail des enfants. Il ne mentionne toutefois pas suffisamment le rôle des partenaires sociaux dans la politique nationale. Plusieurs organisations syndicales ont laissé entendre que l'IPEC n'a pas assez encouragé la participation syndicale. Dans certains cas, des ONG ont eu la préférence pour les fonds de

l'IPEC (par exemple pour l'Amérique latine). Les travailleurs insistent pour que l'on révise la composition du Comité directeur national afin de garantir la participation des syndicats et que l'on envisage une formation des membres. Les EMD devraient être plus étroitement associées aux activités. En ce qui concerne les initiatives de l'IPEC en faveur de l'innovation et de l'amélioration qualitative, la synergie entre le programme focal, les programmes assortis d'un calendrier et les interventions à l'échelon national n'apparaît pas clairement. Il y a lieu d'améliorer les mécanismes de la diffusion des informations. Les travailleurs sont d'avis que l'IPEC peut encore tirer parti des compétences techniques des mandants de l'OIT, y compris en ce qui concerne les méthodologies SIMPOC. Il devrait envisager de financer des secrétariats internationaux de syndicats plutôt que de se contenter d'en laisser le soin à ACTRAV. Il conviendrait de déployer de nouveaux efforts visant à renforcer la participation des partenaires sociaux. Concernant les questions d'exécution, d'organisation et de gestion, l'orateur note avec grand intérêt les succès de l'IPEC dans l'amélioration de l'exécution. L'augmentation de 11,5 millions de dollars des Etats-Unis en 1999 à 22,8 millions en 2000 est remarquable. Il souhaiterait que le Bureau explique plus en détail la manière dont ce résultat a été obtenu, comment les ressources ont été allouées, quels ont été les moyens utilisés pour les publications ou autres campagnes, et quels sont les projets déjà en préparation. Quand serait-il possible de voir les projets pleinement appliqués? Quelles sont les dépenses de personnel, et quels types d'arrangements contractuels ont été conclus? Il est satisfait d'apprendre qu'un examen de l'actuelle politique du personnel de l'IPEC est prévu. Pour ce qui est de l'approbation des projets, il fait savoir qu'elle reste encore assez laborieuse, et connaît des cas où le processus peut durer jusqu'à deux ans. Pour mentionner un fait positif, un programme au Pakistan va finalement voir le jour après de longs retards: on devrait pouvoir présenter des résultats concrets en novembre prochain. Des efforts devraient également être déployés pour coordonner la structure de l'IPEC sur le terrain, la structure de l'OIT sur le terrain et ACTRAV et accroître la participation des syndicats. La liste des donateurs figurant à la fin de la première partie du document devrait également comprendre une subdivision par pays bénéficiaire, à l'instar du rapport d'octobre sur les faits marquants. Enfin, le plus important pour les travailleurs est la nécessité de renforcer la synergie entre l'IPEC et les objectifs et les activités relatives aux normes fondamentales de l'OIT énoncées dans la Déclaration. Il reste encore trop de projets de l'IPEC dans lesquels des employeurs, qui participent à l'exécution du projet, violent les droits de l'homme. Certains gouvernements n'assument toujours pas toutes leurs responsabilités pour établir le lien nécessaire entre la lutte contre la pauvreté et les efforts visant à supprimer le travail des enfants, de même qu'entre la promotion de la démocratie et les droits syndicaux et les droits de l'homme. Enfin, l'orateur souhaite souligner l'importance de l'inspection du travail dans la prévention du travail des enfants. Le travail décent des adultes ne pourra être garanti que lorsque le travail des enfants n'existera plus. L'orateur est d'accord qu'il faut accroître le soutien des donateurs, mais il faut aussi reconnaître que c'est la pauvreté qui est à l'origine du problème. Il faut donc centrer les efforts vers sa suppression.

46. Le porte-parole du groupe africain a remercié le secrétariat pour son rapport en déclarant qu'il ne doutait pas qu'il continuerait à fournir des rapports similaires à l'avenir. Le groupe est frappé par l'expansion continue de l'IPEC, y compris les aspects concernant la gestion et les opérations. Il encourage l'IPEC à renforcer les synergies avec d'autres activités de l'OIT. Une plus grande décentralisation permettrait d'améliorer la qualité de l'exécution. Les travaux du Bureau en cours visant à développer les programmes assortis d'un calendrier devraient être envisagés sous l'angle des objectifs élargis des politiques de développement visant à supprimer la pauvreté et à promouvoir le développement social. Il conviendrait également de garantir des liens étroits avec les programmes concernant le VIH/SIDA.
47. Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré qu'entre 1992 et ce jour les fonds alloués par l'Inde s'élèvent à 6,5 millions de dollars des Etats-Unis, sur lesquels

4,5 millions de dollars seulement ont été dépensés. Seulement 0,6 million de dollars des Etats-Unis ont été alloués à partir du budget de base. Il propose une augmentation des affectations. En ce qui concerne les aspects opérationnels, un directeur du programme national a déjà été désigné. Il estime que toute évaluation des résultats du programme devrait s'appuyer sur le nombre d'enfants effectivement retirés de la vie active. Le programme fonctionne en Inde depuis 1992, de sorte que ce pays constitue le choix idéal pour procéder à une évaluation indépendante. Il est convaincu que tout apport issu de cette évaluation contribuera à renforcer le programme. L'orateur fait savoir que la ratification de la convention n° 182 est à l'étude. Une législation spéciale doit être adoptée, car l'Inde ne possède pas de loi détaillée sur l'âge minimum. Sept nouveaux projets importants ont été approuvés le 15 mars, lors de la réunion du Comité directeur national.

48. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a déclaré que l'augmentation du taux d'exécution était une réalisation positive mais que 54 pour cent reste encore un taux trop faible pour convaincre les parlements à investir davantage de fonds dans le programme. Le paragraphe 192 des propositions de programme et budget pour 2002-03 mentionne que des spécialistes du travail des enfants entreront dans la composition des EMD. Ceci devrait permettre d'améliorer le taux d'exécution. Cependant, des points noirs subsistent sur la carte du monde: l'Europe orientale, la Turquie, les Etats arabes, où l'envoi de spécialistes n'a pas été prévu. Peut-être que ceci sera possible à moyen ou à long terme.
49. Le représentant du gouvernement du Bangladesh s'est dit satisfait de l'excellent rapport produit et a approuvé le compte rendu du dernier Comité directeur national. Il fait savoir que son gouvernement appuie fermement les objectifs de l'IPEC, comme le montre la récente ratification par le Bangladesh de la convention n° 182. Ce pays est en train d'élaborer une politique sur le travail des enfants ainsi que des projets de programme assortis d'un calendrier, avec le soutien du Département américain du travail et l'USAID. Il appelle l'attention sur le fait que la situation des pays pauvres ne doit pas être oubliée, et que le travail des enfants (avec 8 millions d'enfants au travail) n'est pas un problème isolé. Il est nécessaire de mettre au point des modalités tenant compte de la situation économique générale du pays et de trouver des conseillers techniques avec des salaires modérés afin que davantage de fonds puissent être consacrés aux projets. Il remercie les donateurs pour leur soutien.
50. Le représentant du gouvernement de l'Italie a évoqué en premier lieu les délais nécessaires à l'exécution des activités. Tout en appréciant les efforts visant à accroître l'efficacité, il appelle l'attention sur la nécessité d'accélérer les délais d'exécution des projets. Il est également nécessaire d'assurer un échange constant d'informations entre les acteurs essentiels. Selon lui, il est indispensable que l'OIT dispose d'une stratégie d'ensemble de communication pour que tous les partenaires puissent recevoir régulièrement des informations sur les activités de l'IPEC. Pour ce qui est de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, l'accent porte plutôt sur l'UNICEF que sur l'IPEC. L'orateur ne souhaite pas voir l'OIT marginalisée dans ce processus, pas plus qu'il ne souhaite voir la question du travail des enfants traitée de manière superficielle. Il faut absolument élaborer une stratégie de communication avec tous les partenaires, y compris avec le système des Nations Unies.
51. La représentante du gouvernement de la Namibie, tout en souscrivant pleinement aux déclarations faites au nom du groupe africain, a souhaité formuler quelques observations. L'oratrice s'est dite satisfaite de constater l'inclusion des activités de la Namibie. Une campagne active d'information publique régionale y a été lancée. Dans ce pays, sur un total de 435 000 enfants, on a dénombré 72 405 enfants au travail, dont 69 050 en milieu rural. Elle constate la présence du travail des enfants, même s'il n'est pas largement répandu, et si on n'a pas découvert de cas de pires formes de travail des enfants. Une aide permanente de l'OIT demeure nécessaire pour supprimer totalement le travail des enfants.

Elle demande des précisions sur le sens des 130 000 enfants à bénéficier de l'assistance de l'OIT. Ce chiffre devait être multiplié par deux durant la présente période biennale. A ce sujet, son gouvernement souhaite en savoir davantage sur la signification de l'expression «enfants atteints».

52. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a félicité l'IPEC pour ses travaux. L'aspect quantitatif est certes important, mais les résultats qualitatifs ne doivent pas être perdus de vue. Il est important de mettre l'accent sur l'évaluation. L'oratrice se félicite de la prise en compte de la dimension sexospécifique et souhaite en conséquence voir des données ventilées par sexe. La participation de l'IPEC au sommet des enfants est essentielle pour souligner les rapports entre travail des enfants, atténuation de la pauvreté, droits fondamentaux dans le monde du travail et SIDA. Elle insiste sur l'importance de réunir tous les partenaires possibles, y compris les organisations non gouvernementales. Elle conclut en demandant des informations complémentaires sur les mesures novatrices.
53. La représentante du gouvernement du Portugal est convenue avec l'Allemagne de l'importance d'intégrer des spécialistes du travail des enfants et d'améliorer l'exécution et avec l'Italie de l'importance de disposer d'une stratégie de communication. Elle a remercié l'IPEC pour son excellente coopération avec le Portugal à l'occasion de la récente conférence sur le travail des enfants dans les économies développées.
54. La représentante du gouvernement du Canada a félicité l'IPEC pour ses travaux, qui apportent une importante contribution à l'élimination du travail des enfants. Le Canada souhaiterait voir des objectifs plus spécifiques et des informations sur les niveaux des résultats. L'oratrice engage l'OIT à établir plus clairement les derniers résultats des travaux de l'IPEC pour que le Canada puisse mieux saisir son impact sur les enfants.
55. Le représentant du gouvernement du Nigéria a remercié M. Tapiola pour l'excellent travail accompli à l'occasion de la préparation du rapport de même que les Etats-Unis, pour avoir financé les activités de l'IPEC au Nigéria. Tout en soutenant l'intervention du groupe africain, l'orateur formule des observations sur l'exécution et l'amélioration de l'efficacité, ainsi que sur le renforcement de la participation des gouvernements à l'exécution. Des fonds sont parfois débloqués avant même que le Comité directeur national n'ait été réuni. Il regrette que le directeur du programme national ait été désigné sans même que le gouvernement n'ait été consulté. Il espère qu'un plus grand nombre d'enfants bénéficieront du programme en 2002.
56. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est encouragé par le succès du programme de suivi, et reconnaît l'immense potentiel du SIMPOC. Ce type d'information est fondamental pour la conception des projets et pour les activités visant à éliminer le travail des enfants. L'efficacité du SIMPOC se trouverait grandement améliorée si un groupe d'experts en examinait la méthodologie (y compris par des questionnaires et une formation du personnel des bureaux de statistique). On pourrait renforcer le programme SIMPOC par ces moyens.
57. Le représentant du gouvernement des Emirats arabes unis a remercié l'OIT pour les excellents efforts déployés dans le cadre du projet ainsi que dans le cadre de la ratification et de l'application de la convention n° 182. Il a noté que les Emirats arabes unis ont ratifié la convention n° 138 et s'appêtent à ratifier la convention n° 182, en précisant que les pires formes du travail des enfants et le travail des enfants, d'une manière générale, sont contraires aux droits de l'homme. Il a appelé les institutions spécialisées à intensifier leurs efforts, et à accroître les ressources visant à garantir une meilleure éducation et une préparation au marché du travail. Il a noté les rapports sur la traite des enfants dans les Emirats arabes unis et a relevé que des mesures ont été prises pour remédier aux problèmes qui, selon lui, ne sont pas aussi graves qu'on l'a prétendu. Il est d'avis que la région du

Golfe ne souffre pas particulièrement du travail des enfants et n'a donc pas besoin d'un consultant régional. Tel n'est pas le cas des régions environnantes, où la pratique est beaucoup plus répandue. Un consultant devra analyser les réalités économiques et sociales et ceci ne devrait pas être fait sur une base subjective. Les spécificités de chaque région devraient être prises en considération.

- 58.** M. Anand (membre employeur) a félicité M. Tapiola et M. Röselaers pour le rapport présenté. Il est satisfait de voir que le rapport reconnaît que le nombre d'enfants au travail est tel qu'il n'est pas possible de les soustraire au travail et de les réintégrer du jour au lendemain, notamment dans les pays dotés de systèmes éducatifs défailants ou ne disposant que de faibles ressources. Il faut relier le système éducatif à la formation professionnelle pour que le travail des enfants ne réémerge pas. Enfin, l'IPEC doit reconnaître les initiatives privées volontaires telles que les mesures prises par la Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport et les intégrer dans sa sphère d'activités.
- 59.** En réponse aux questions soulevées, un représentant du Directeur général (M. Tapiola, directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail) a remercié tous les orateurs de leurs compliments au nom de l'équipe de l'IPEC à Genève et sur le terrain composée de collègues travailleurs et dévoués. S'agissant de la procédure de présentation des rapports de l'IPEC, il a précisé qu'à l'heure actuelle le Comité directeur de l'IPEC se réunit une fois par an, en novembre, juste avant la session du Conseil d'administration; à cette occasion un rapport oral est présenté à la Commission de la coopération technique du Conseil d'administration. En mars, un rapport est soumis; il s'agit de celui actuellement à l'examen. Il est d'accord que le comité directeur doit examiner de plus près son rôle et ses fonctions. Dans sa nouvelle composition tripartite il ne s'est réuni à ce jour qu'une seule fois. Plusieurs membres de la commission ont signalé la nécessité d'intégrer l'IPEC avec d'autres activités de l'OIT, en particulier celles concernant les systèmes de soutien à l'emploi. L'IPEC travaille effectivement avec d'autres départements du BIT mais les efforts visant à institutionnaliser une telle coopération ont progressé surtout avec DECLARATION, ACTRAV, ACT/EMP et les secteurs de l'emploi et de l'entreprise, le programme de promotion de l'égalité entre les sexes et le programme sur le VIH/SIDA. Se référant à l'introduction du Directeur général, il rappelle que l'IPEC s'efforce de rationaliser et de décentraliser ses procédures. Pour ce qui est du fait que les évaluations de la gestion des programmes nationaux ont été limitées à 15, les ressources, les délais, les urgences et la dimension des programmes ont fait qu'il n'a pas été possible d'inclure un plus grand nombre de pays à ce jour. Plusieurs fonctionnaires ont dû consacrer de nombreuses semaines à chaque évaluation. Ces évaluations ont aussi permis d'améliorer l'exécution. M. Tapiola a confirmé l'importance des statistiques et la nécessité de les publier. Les syndicats participent aux activités de l'IPEC de deux manières: en tant que membres de comités directeurs nationaux, et par l'intermédiaire des projets exécutés par les organisations syndicales. On peut certainement améliorer et développer la participation, notamment dans le cadre des programmes assortis d'un calendrier. Il ne faut pas oublier que dans le cadre de la convention n° 182, les membres employeurs et travailleurs sont des participants statutaires à tous les stades de la consultation. Les possibilités de renforcer la coopération entre les organisations d'employeurs et de travailleurs sont immenses. Enfin, l'orateur a fait remarquer qu'un taux d'exécution de 54 pour cent n'est certes pas impressionnant, mais tout à fait honorable. Il faut savoir que ce chiffre a été obtenu tout en tenant compte des recommandations du Commissaire aux comptes. Ces recommandations ont également aidé à accroître le taux d'exécution. A ce jour, l'IPEC est actif dans une dizaine de pays européens et souhaite une plus grande coopération avec la région arabe.
- 60.** M. Röselaers, directeur du Programme focal sur le travail des enfants a répondu à des questions précises concernant le nombre d'enfants atteints. Un recensement réalisé en août dernier dans le cadre de projets en cours a révélé une augmentation de 200 000 enfants par

rapport à l'année précédente. Le nombre final d'enfants atteints excéderait finalement l'objectif de 260 000 prévu pour la période biennale. L'encadré 11 du document intitulé «faits marquants de l'IPEC: 2000» donne la liste des différentes catégories d'enfants atteints, et ce sont eux, que l'on considère comme les bénéficiaires directs. Grâce aux programmes assortis d'un calendrier, dans le cadre de l'expansion du programme pour 2002-03, le nombre d'enfants atteints devrait passer à un million. L'IPEC devrait facilement atteindre et dépasser l'objectif d'une exécution prévue à 4 millions de dollars des Etats-Unis pour la période biennale 2000-01. L'année dernière le chiffre a été de 22,8 millions de dollars des Etats-Unis, et le chiffre final pour la période biennale pourrait être de l'ordre de 55 millions de dollars des Etats-Unis. Pour la période biennale 2002-03, l'IPEC espère atteindre un total de 60 millions, à savoir un taux d'exécution de 60 pour cent. Le changement novateur le plus important est la mise au point de programmes assortis d'un calendrier que plusieurs pays sont actuellement en train de préparer. Cette méthodologie est en cours d'élaboration: il y a deux semaines, d'intenses consultations ont eu lieu à ce sujet avant présentation aux partenaires sociaux de trois pays, durant la troisième semaine d'avril et la première semaine de mai pour voir si les mandats sont prêts à l'appliquer. Pour ce qui est de l'affectation des ressources, l'opportunité des activités est certes importante, mais la responsabilisation des pays est au moins aussi importante. Il convient de trouver un équilibre entre les méthodologies et les visions partagées, d'une part, et l'opportunité des activités, d'autre part. Une autre innovation importante a été le projet de recherche OIT/Banque mondiale/UNICEF à Florence. L'orateur vient seulement de recevoir le matin même une lettre de M. Holzmann, le nouveau chef du Programme sur le travail des enfants de la Banque mondiale se référant à ce projet. Ces partenariats ne sont pas passés inaperçus, et l'orateur espère recevoir un soutien plus large en les renforçant. On pourrait alors réviser la méthodologie du SIMPOC et tirer les enseignements de l'expérience de la Banque mondiale concernant les études sur la réduction de la pauvreté et des enquêtes de l'UNICEF sur les ménages. L'orateur conclut par une remarque sur les instances internationales et le dialogue politique. L'OIT a actuellement du mal à faire reconnaître convenablement le travail des enfants dans le projet du document de synthèse de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacré aux enfants. Même le dernier projet reçu la semaine précédente a été décevant en la matière.

IV. Autres questions

Préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

61. M. Hoff, qui a assuré la présidence pendant le reste de la réunion a déclaré que le document sommaire présenté à la Commission¹ avait pour objectif d'informer le Conseil d'administration des faits nouveaux survenus depuis le début du processus de préparation et des mesures prises par le Directeur général pour faire en sorte que l'OIT joue un rôle efficace lors de la Conférence et pendant ses préparatifs. Le président a également informé la commission que le Directeur général avait l'intention de représenter l'OIT à la Conférence et qu'il serait éventuellement accompagné par une délégation tripartite. La commission a pris note du document dont elle était saisie.

¹ Document GB.280/TC/4.

62. Le vice-président travailleurs comprenait que la discussion sur ce point ne puisse avoir lieu faute de temps mais il a demandé qu'étant donné l'importance du sujet, une courte déclaration soit annexée au rapport.

Palestine

63. Le représentant du Directeur général (M. Trémeaud) a présenté un compte rendu des dernières activités de la mission multidisciplinaire qui s'est rendue sur la rive occidentale et à Gaza. Il a signalé qu'à l'instigation du Directeur général de l'OIT, une mission multidisciplinaire de haut niveau de l'OIT s'était rendue sur la rive occidentale et à Gaza du 31 janvier au 11 février 2000. En collaboration avec l'Autorité palestinienne, les organisations de travailleurs et d'employeurs et plusieurs partenaires locaux et internationaux spécialistes du développement, l'OIT a élaboré 18 propositions de projets d'un montant de l'ordre de 20 millions de dollars des Etats-Unis devant s'étaler sur une période de quatre ans.
64. Des retards ont été enregistrés au départ au stade de l'approbation des projets; par la suite, en raison des problèmes rencontrés dans le déroulement du processus de paix au cours de l'année 2000, seuls quelques projets ont pu être financés ou mis en œuvre.
65. Le Directeur général et le ministère du Travail de l'Autorité palestinienne ainsi que le Président de la Fédération palestinienne des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture se sont réunis à Genève à la fin du mois de novembre 2000 pour examiner la situation de la coopération technique et mettre au point un programme d'urgence en faveur de l'emploi.
66. Le Directeur général ayant pris l'initiative de créer un groupe de travail sur la Palestine en novembre 2000, l'OIT a envoyé en mars 2001, une mission à laquelle participaient des représentants du Bureau régional pour les Etats arabes et du siège.
67. Cette mission avait pour objectif d'évaluer les besoins prioritaires, compte tenu de la conjoncture, de vérifier l'adéquation de l'ensemble de propositions élaborées par l'OIT dans le cadre d'un programme d'urgence et d'examiner les perspectives de financement ainsi que les partenariats susceptibles d'être constitués avec d'autres programmes d'urgence.
68. Les discussions ont été positives en ce qui concerne l'établissement d'un partenariat avec le PNUD pour introduire une demande conjointe auprès de la Banque islamique de développement (BIsD) et de la Banque mondiale. Des consultations ont eu lieu sur les programmes de l'OIT en cours et projetés, par exemple le projet de construction de collèges techniques financé par l'Italie, le financement de femmes-entrepreneurs soutenu par la communauté wallonne, le programme d'emploi pour les Palestiniens financé par les Emirats arabes unis, le centre de recyclage professionnel de Naplouse financé par le Cheik Khalifa Ben Zayed (Emirats arabes unis) et le projet d'éducation ouvrière de la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) financé par l'Union des travailleurs bancaires italiens (UILCA).
69. Il a été convenu que les prochaines activités devraient être axées sur: la création d'emplois et de revenus s'appuyant sur des éléments diversifiés, le recyclage professionnel et la lutte contre le travail des enfants. La France a déjà fait connaître son intérêt eu égard au financement d'une proposition de protection sociale.
70. M. Trémeaud a conclu en informant les participants que les activités de suivi porteraient dans l'immédiat sur: la mise au point définitive de l'ensemble de propositions d'urgence de

l'OIT, la détermination des conditions dans lesquelles l'OIT assurerait une présence technique à Jérusalem financée par le PNUD; l'envoi d'un expert en matière de programmes de construction à forte intensité de main-d'œuvre auprès du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR) chargé de procéder à un examen rapide de son programme de création d'emplois et la préparation d'une Conférence de donateurs devant avoir lieu en avril 2001 à Bruxelles.

- 71.** Etant donné le peu de temps disponible, le président de la session a décidé de ne pas engager de discussion sur les points présentés sous la rubrique «autres questions». La déclaration d'un représentant de l'Organisation arabe du travail qui avait demandé la parole à ce stade sera annexée et il sera précisé dans le rapport de la commission que les membres n'ont pas pu entendre la teneur de cette déclaration. Un représentant du gouvernement de la Lybie a contesté cette décision déclarant que le groupe arabe avait reprogrammé plusieurs réunions afin de pouvoir être présent lors de la discussion de ce point de l'ordre du jour et qu'il était regrettable qu'il n'y ait pas de débat.
- 72.** Le président a informé la commission que, conformément à la procédure habituelle, le rapport de la réunion serait approuvé en son nom par le bureau de la commission. Celui-ci fixera par ailleurs l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Genève, le 23 mars 2001.

Annexe

Etant donné le manque de temps et le fait que des discussions n'étaient pas prévues au titre du point 4 de l'ordre du jour, il n'a pas été donné lecture des déclarations suivantes à la réunion de la commission, aussi les membres de la commission n'en connaissent-ils pas la teneur.

Déclaration du groupe des travailleurs sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Le groupe des travailleurs se félicite de la contribution active de l'OIT à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, surtout en tant qu'organisme chef de file pour la séance consacrée au thème «mise en valeur des ressources humaines et emploi».

Nous espérons que, par le biais de cette conférence, les pays industrialisés noueront de véritables partenariats équilibrés avec les pays les moins avancés en vue d'exécuter un nouveau programme d'action à long terme.

Les gouvernements, l'OIT, le FMI et la Banque mondiale devraient engager des discussions sur les aspects sociaux des programmes d'ajustement structurel ainsi que, avec l'OMC, sur les liens entre le commerce mondial et le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Ces questions sont essentielles si l'on veut contribuer à l'élimination de la pauvreté, au renforcement des infrastructures économiques et sociales et à l'amélioration des conditions humaines dans ces pays.

Nous engageons vivement les gouvernements des pays industrialisés à fixer un calendrier pour l'accroissement de l'aide publique au développement en vue d'atteindre la cible de 0,7 pour cent du produit national brut, et à prendre des mesures immédiates pour réduire la dette ou annuler les conditions imposées à l'égard des pays qui respectent les droits fondamentaux de l'homme et accordent la priorité aux services tels que l'enseignement et la santé.

Les pays les moins avancés qui respectent les droits de l'homme, y compris les droits fondamentaux des travailleurs, devraient jouir d'un accès équitable et ouvert aux marchés des pays industrialisés.

L'OIT doit devenir l'organisation qui œuvre activement avec ces pays à l'élaboration de politiques cohérentes de création d'emplois et de protection des travailleurs du secteur informel. Comme indiqué à propos des points précédents de l'ordre du jour de cette commission, cela ne se produira que si la liberté d'association existe et si les syndicats participent pleinement à ce processus.

Déclaration du représentant permanent de l'Organisation arabe du travail

Je devais prendre la parole ce matin, puisque ma déclaration concerne les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Organisation arabe du travail, je tiens à féliciter l'OIT pour les efforts continus et excellents qu'elle déploie dans la région arabe, et en particulier pour ses travaux dans le domaine de la formation aux fins de l'emploi, pour la préparation de la documentation pertinente nécessaire, pour l'évaluation thématique et pour l'action de suivi.

Je tiens également à féliciter en particulier M. Juan Somavia, Directeur général du BIT M. Trémeaud, Directeur exécutif responsable des régions et de la coopération technique et directeur du Centre international de formation de l'OIT à Turin, et M. Hultin, ainsi que leurs équipes techniques, pour les travaux effectués qui contribuent efficacement à l'amélioration de la performance de l'OIT.

Cependant, je tiens à souligner qu'il est extrêmement important de prendre en compte les besoins de la région arabe, en particulier dans le domaine de la coopération technique. Un coup d'œil rapide aux documents concernant le développement des connaissances et des compétences et la promotion de la formation aux fins de l'emploi, notamment dans le domaine de la technologie et de l'informatique, indique que ces projets, dans une large mesure, ne tiennent pas compte des besoins de notre région et qu'une coordination et des consultations sont urgentes à cet égard.

L'Organisation arabe du travail recommande que le Bureau international du Travail développe son rôle fondamental dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités afin de s'adapter aux besoins des mandants tripartites et de répondre aux demandes des Etats arabes.

L'Organisation arabe du travail considère comme un fait accompli la participation d'un grand nombre de fonctionnaires arabophones aux programmes de formation aux fins de l'emploi et elle aimerait encourager le BIT à considérer cet aspect, de même que la traduction en arabe de l'abondante documentation qui contient des informations, des données et des statistiques présentant un grand intérêt pour les fonctionnaires, les chercheurs et les étudiants des Etats arabes. Il est urgent, et c'est là un besoin légitime, d'installer une page Web en arabe concernant en particulier la coopération technique ainsi que les programmes d'information publique, comme c'est le cas pour les autres langues, afin d'étendre les bénéfices attendus à toutes les parties concernées, notamment parce qu'une telle page Web n'entraînerait pas une grosse dépense. Cette initiative permettrait aux mandants des pays arabes de se familiariser avec les activités de l'OIT, leur suivi et leur interaction.

L'OIT a beaucoup fait jusqu'ici et nous lui en sommes reconnaissants; le Centre international de formation de l'OIT à Turin a aussi un rôle important à jouer dans la région; il est urgent de promouvoir la coopération nécessaire, et notamment la création d'une équipe consultative multidisciplinaire chargée de fournir des services aux mandants de la région arabe.

Il y a lieu de féliciter l'OIT d'avoir envoyé une équipe consultative multidisciplinaire pour assurer le suivi du programme technique de l'OIT sur la rive occidentale et à Gaza. A cet égard, Monsieur le Président, j'aimerais vous informer des derniers événements: le Directeur général du BIT a reçu une délégation de l'Organisation arabe du travail au siège de l'OIT le 22 décembre 2000 et a décidé par la suite d'envoyer une équipe consultative multidisciplinaire chargée d'examiner et d'évaluer les besoins techniques et de fournir une assistance technique d'urgence aux Palestiniens; il a publié une déclaration officielle sur le renforcement des capacités techniques, notamment dans le domaine de la formation aux fins de l'emploi des travailleurs palestiniens et de leurs familles qui se trouvent dans une situation tragique, en nous demandant à nous tous ici, dans cette grande maison, de prendre position en leur faveur. Nous vous remercions, Monsieur le Président.

Déclaration faisant suite à la soumission du rapport de mission de l'équipe consultative multidisciplinaire

L'Organisation arabe du travail tient à exprimer à quel point elle a apprécié les efforts du BIT pour accélérer, conformément aux promesses qui avaient été faites, l'envoi d'une équipe consultative multidisciplinaire sur la rive occidentale et à Gaza, et elle engage le BIT à poursuivre ses efforts; elle souligne également qu'il est urgent que cette équipe technique parvienne à des conclusions concrètes dont les travailleurs palestiniens tireront directement profit et qui contribueront à améliorer leur situation, à atténuer leurs souffrances quotidiennes et à améliorer leurs conditions de vie difficiles, et qu'elle ne limite pas ses efforts à l'élaboration de programmes techniques et à leur évaluation et réévaluation, mais aussi qu'elle veille à ce que tous les intéressés en bénéficient.

L'Organisation arabe du travail tient également à souligner l'importance des efforts que l'OIT déploie actuellement pour obtenir des ressources financières auprès de diverses sources afin de contribuer à l'exécution et au soutien des projets en cours, outre les nouveaux projets qui servent les intérêts des travailleurs.